AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mai 2018, le conseil a étudié et adopté le Règlement numéro 2018-308 relatif aux services de collecte des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 2017-297.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce 16 mai 2018.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé)
Judith Desmeules